

	<b>Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration</b>	<b>N° d'ordre</b>
	<b>Du Centre Communal d'Action Sociale de BRESSUIRE</b>	<b>23007</b>

Séance du : 29 mars 2023.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à 18h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de BRESSUIRE s'est réuni dans la salle des congrès de la Mairie, **sous la vice-présidence de Madame Ferchaud Pascale Vice-Présidente du CCAS**, à la suite de la convocation faite le 23 03 2023.

<b>ÉTAIENT PRÉSENTS</b>			
Pascale FERCHAUD	Sandra CAILTON	Anne ROUX	Anita BRIFFE
Etienne GOBIN	Nicole RENAUD	Francis CARCAUD	Thérèse-Marie MERCERON
Marie-Christine GARON			
<b>ABSENTS EXCUSÉS</b>			
Emmanuelle MENARD	Véronique VILLEMONTÉIX	Alain ROBIN	Yannick CHARRIER
Stéphanie FILLON	Jean-Luc GARREAU	Alain MIGEON	Josiane BOISSONNOT
<b>POUVOIRS</b>			
Madame Josiane BOISSONNOT donne pouvoir à Madame Nicole RENAUD.			

Secrétaire de séance : Madame Anne ROUX.

## ACTION SOCIALE

### Modification de l'annexe 4 du règlement des Aides Facultatives

Les plafonds de ressources à ne pas dépasser pour bénéficier des aides facultatives du C.C.A.S. de Bressuire sont ceux de la complémentaire Santé Solidaire (CSS) payante.

L'ACS est une aide financière pour payer une complémentaire santé (mutuelle). Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources.

Les plafonds sont revalorisés à partir du 1er avril de chaque année en principe.

Le barème des plafonds de ressources pour les aides sociales facultatives du C.C.A.S. de Bressuire évolueront donc avec ce barème CSS.

<u>Composition du foyer</u>	Plafonds de ressources 2022	Plafonds de ressources 2023
1 personne	1016 €	<b>1 076 €</b>
2 personnes	1 524 €	<b>1 615 €</b>
3 personnes	1 829 €	<b>1 938 €</b>
4 personnes	2 134 €	<b>2 261 €</b>
5 personnes	2 540 €	<b>2 692 €</b>
Par personne à charge supplémentaire	+ 406.40 €	<b>+ 430 €</b>

☞

**Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- **D'ACCEPTER** le barème des plafonds de ressources pour les aides facultatives du C.C.A.S. de Bressuire.

Fait et délibéré au C.C.A.S., les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La Présidente,

Emmanuelle MENARD

